Image not found or type unknown

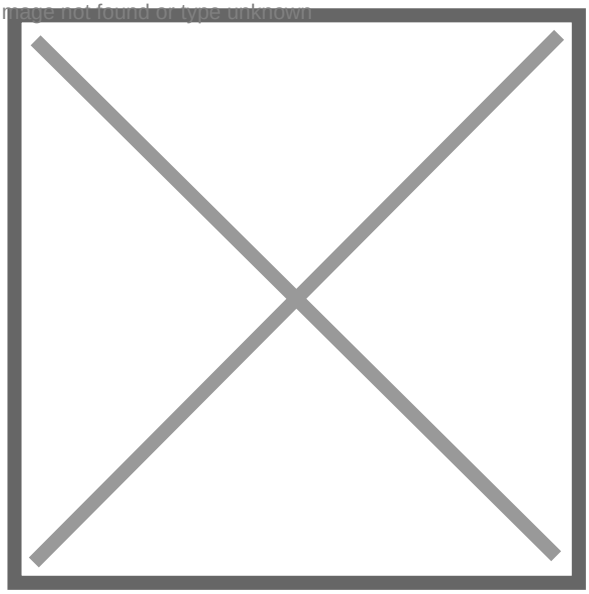

Cdd parl à radio france sous le régime général et non intermitten

Par **Seb 95_old**, le **27/06/2007** à **18:18**

Aujourd'hui je vous expose un problème, je suis animateur radio, depuis l'âge de douze ans… je vous passe le détail de mon Cv.

2002-2007 : cela fait maintenant 5 ans que je suis animateur au planning des CDD du réseau France Bleu, avec plus de cent vingt contrats à mon actif.

5 ans de remplacements, la semaine comme le week-end et jours de fêtes.

Quasiment sans discontinuer. Et sans que ma compétence professionnelle ne soit jamais mise en doute.

Et pourtant au bout de 5 ans, je vois mon volume de contrats diminuer de semaine en semaine.

Lors d'un entretien à la Maison de la Radio, une responsable de la DRH de France Bleu a affirmée que je n'avais pas d'avenir à Radio France, et qu'elle s'opposerait à ma titularisation si j'étais amené à postuler sur une locale ou à Paris.

J'ai été humilié lors de cet entretien, cette dernière était comme a chaque fois accompagnée de son assistante.

Cette même personne m'a conseillée de consulter un psychanalyste, car je dois selon elle avoir un gros problème pour communiquer convenablement avec les gens. Ironiquement, elle m'a dit que cela était dommage pour un animateur de radio.

Si violemment poussé vers la sortie, aujourd'hui je choisi de réagir, je tiens à vous faire part de ma situation afin qu'elle soit clairement et définitivement porter à votre connaissance.

J'ai pour but dans la vie d'avancer avec le travail, j'aime le métier que je fais et on m'empêche de le pratiquer sans raison.

Je viens de postuler pour la première fois à Radio France pour un poste d'attaché de production, je dois vous avouer que j'ai peur.

Je suis métis avec un nom musulman, je me pose aussi des questions à ce sujet, j'ai sollicité le responsable de l'intégration des minorités, à la Direction de Radio France, un rendez vous resté sans suite.

Aujourd'hui (27 juin 2007) France Bleu à Gueret me proposait un contrat de 2 jours, celui-ci à été refusé, je n'en connais pas la raison.

Que puis-je faire ?

Par **floriane106**, le **28/06/2007** à **16:39**

Bonjour,

Je cmprends votre détresse, il n'est jamais évident après 5 ans de bons et loyaux services de se voir traiter de la sorte. je souhaiterai cependant savoir à quelles questions voulez vous que je réponde?
* voulez vous agir sur la légalité des cdd que vous avez conclus?
* voulez vous tenter d'agir pour harcèlement moral? pour discrimination?

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés